



Cabinet du Ministre chargé des Transports

Paris, le 30 janvier 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Liaison ferroviaire Lyon-Turin : une étape décisive franchie par la signature d'un accord franco-italien indispensable à la finalisation du projet

Thierry MARIANI, ministre chargé des Transports, et Mario CIACCIA, vice – ministre italien des Infrastructures et des Transports, ont signé aujourd'hui à Rome un avenant à l'accord franco-italien du 29 janvier 2001 pour la réalisation de la liaison ferroviaire Lyon – Turin.

Le projet de liaison ferroviaire entre Lyon et Turin franchit aujourd'hui une étape décisive avec la signature d'un avenant à l'accord du 30 janvier 2001. Proposé par la Commission intergouvernementale, à la demande des deux Gouvernements, cet avenant définit les conditions de réalisation de ce projet porteur d'avenir pour l'Europe, pour la France et l'Italie et pour les régions principalement concernées, Rhône – Alpes et Piémont.

Cet avenant précise des éléments indispensables à la finalisation du projet, en particulier :

- **le tracé définitif du projet**, qui tient compte des évolutions intervenues sur le versant italien pour améliorer son insertion dans l'environnement naturel et humain ;
- **le phasage**, qui conduira à réaliser en première phase la section transfrontalière comportant le tunnel de base long de 57 km reliant les gares de Saint-Jean-de-Maurienne en France et de Suse en Italie ;
- **les modalités de gouvernance** du projet et du futur promoteur public qui sera chargé de réaliser les travaux et qui succédera à LTF. Le siège de ce futur promoteur restera fixé à Chambéry ;
- **la répartition des coûts de la première phase** (environ 8,5 Md€) entre la France (42,1 %) et l'Italie (57,9 %), déduction faite de la participation de l'Union européenne qui est sollicitée pour ce projet situé au cœur du réseau trans-européen de transport ;
- **les principes retenus** par les deux gouvernements **en matière de report modal** pour le trafic transalpin, en cohérence avec les décisions prises par la France en ce domaine dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

La réalisation de la section transfrontalière franco-italienne du projet Lyon - Turin s'inscrit dans la perspective d'un itinéraire global cohérent entre ces deux métropoles, alors que se déroule actuellement l'enquête d'utilité publique de la première phase de réalisation des itinéraires d'accès français de la liaison.

En diminuant de manière très significative les temps de trajet entre Lyon et Turin pour les voyageurs et en modifiant en profondeur les conditions du transport de marchandises, « effaçant » pour ainsi dire les Alpes et créant les conditions d'un report massif de la route vers le mode ferroviaire, le projet Lyon - Turin procurera des gains environnementaux importants, tant pour l'ensemble du massif alpin que pour nos deux pays et pour l'Europe.

Contact presse :

Cabinet de Thierry MARIANI: Marion LAMURE

01 40 81 71 66

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS
www.developpement-durable.gouv.fr